

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances. Bureau ; No 30, rue Saint-Jacques, Montréal.
Abonnements: Montréal, un an \$2.00 Canada et Etats-Unis 1.50 France fr. 12.50
Publié par La Société de publication commerciale, MONTEZ & HELLERONNE, GEFANES.

MONTRÉAL, 25 NOVEMBRE 1887

M. EDMOND STEVENS a pris la direction du département des annonces du "Prix Courant."

LA SITUATION DES BANQUES

Le gouvernement public, à la date du 15 novembre, l'état de situation des banques au 31 octobre dernier. Nous donnons ci-après, sous une forme condensée, les principaux totaux de cet état, comparés avec ceux du mois précédent.

	PASSIF	
	Octobre 1887	Septembre 1887
Capital autorisé.....	77,079,999	77,079,999
Capital versé.....	60,845,789	60,843,276
Reserves.....	17,678,814	17,728,814
Circulation.....	37,012,343	33,765,609
Dépôts des gouvernements.....	5,406,814	6,611,058
Cautionnements.....	525,744	490,292
Dép. publics remb. à demande.....	51,800,311	50,701,236
Dép. publics remb. après avis.....	57,061,918	57,152,013
Dép. ou prêts d'autres Banques garantis.....
Dép. ou prêts d'autres Banques non garantis.....	1,833,319	1,324,230
Balances dues à d'autres Banques au Canada.....	1,100,012	634,127
Balances dues à d'autres Banques à l'étranger.....	79,382	126,100
Balances dues à d'autres Banques en Angleterre.....	2,128,330	1,820,916
Autres dettes.....	261,102	131,265
Totaux, passif.....	\$157,210,744	152,765,840
	ACTIF	
	Octobre 1887	Septembre 1887
Espèces.....	5,533,350	5,497,433
Billets du Dominion.....	8,724,720	8,966,860
Billets & chèques d'autres Banques.....	7,611,472	5,675,384
Créances sur Banques canadiennes.....	3,798,799	3,244,363
Créances sur Banques étrangères.....	11,805,676	11,790,951
Créances sur Banques anglaises.....	3,287,227	4,084,309
Actif promptement réalisable.....	\$40,761,244	\$39,259,320
Obligations fédérales.....	2,683,449	2,996,649
Valeurs publiques étrangères.....	3,808,571	3,821,548
Prêts aux gouvern. Prov. & Féd.....	2,863,689	2,544,176
Prêts sur titres, valeurs.....	11,106,647	11,581,395
Prêts à des corporations municip.....	3,739,355	3,592,966
Prêts à d'autres corporations et Compagnies.....	16,806,918	15,613,024
Prêts à d'autres Banques garantis.....	277,897	258,805
Prêts à d'autres Banques, non garantis.....	799,432	460,134
Escompt. en cours.....	142,912,504	140,877,002
Effets échus et non garantis.....	1,310,624	1,312,116
Autres créances échues, non garantie.....	50,772	49,814
Effets & créances échus, garantis.....	1,708,506	1,782,502

Immeubles.....	1,259,228	1,234,854
Créances hypothécaires.....	772,396	783,937
Immeubles occupés par les bureaux des Banques.....	3,611,846	3,604,872
Autres valeurs.....	3,700,560	3,576,641
Totaux, actif.....	\$238,173,637	233,352,748

La première différence que nous trouvons dans la comparaison entre les deux mois, c'est une diminution de \$50,000 dans les chiffres du fonds de réserve.

La circulation a augmenté, dans le mois d'octobre, de \$4,246,734. Les autres augmentations au passif, sont: Dépôts publics à demande \$1,100,000; Prêts d'autres banques \$500,000; Balances dues à d'autres banques au Canada, \$465,000; Balances dues aux banques anglaises; \$299,020; Autres dettes, \$130,000.

Diminutions au passif: Dépôts des gouvernements \$1,200,000; Dépôts payables après avis \$91,000; Balances dues à d'autres banques à l'étranger \$46,000.

A l'actif, nous trouvons une augmentation, pour le mois d'octobre, de \$36,000 dans les espèces; de \$2,000,000, dans les billets d'autres banques; de \$1,200,000, dans les prêts aux corporations commerciales; de \$2,000,000 dans les escomptes. D'un autre côté, il y a diminution de \$242,000 dans les billets du gouvernement fédéral; de \$800,000 dans les créances sur banques anglaises; de \$100,000 dans les obligations fédérales et de \$500,000 dans les prêts sur titres.

La situation des banques, autant qu'on en puisse juger par les chiffres du tableau qui précède n'est guère meilleure qu'à la fin du mois précédent. La réserve légale a encore diminué de \$206,223, tandis que la circulation augmentait de \$4,246,000 dont il faut déduire les \$2,000,000 d'augmentation dans les billets et notes qui se trouvaient le 31 octobre au soir, dans les différentes caisses des banquiers.

La proportion de la réserve à la circulation est descendue à 40 pour cent. Les escomptes n'ont pas augmenté énormément, de \$2,000,000 seulement.

L'augmentation des prêts et avances au public est de \$3,200,000. Sur ce montant, un peu plus de \$1,000,000 a été prêté à des compagnies; probablement à quelques unes de ces sociétés de prêts du Haut-Canada qui reçoivent des dépôts remboursables à courte échéance et en placent les fonds à longue échéance; de sorte que, lorsque le besoin de fonds ou le manque de confiance amènent les déposants à retirer leurs dépôts, elles sont obligées d'emprunter aux banques, ne pouvant réaliser assez promptement leurs placements.

Les prêts à la spéculation ont diminué de près de \$500,000 mais les avances faites à d'autres banques, sans garanties spéciales se sont élevés à \$799,432, tandis que au 31 août, elles n'étaient que de \$179,726. Ces faits s'expliquent par la rareté de l'argent chez les banques du Haut-Canada qui ont dû se faire avancer des fonds par les institutions plus riches, pour faire face à la demande de leur clientèle de meuniers et d'exportateurs.

Les autres changements sont sans signification spéciale. Nous terminerons par les com-

paraissions suivantes dont les conclusions sont faciles à tirer:

PASSIF	
31 Octobre.....	\$157,210,744
30 septembre.....	152,765,840
Augmentation.....	\$4,444,904
ACTIF	
31 Octobre.....	\$238,173,637
30 septembre.....	233,352,748
Augmentation.....	\$4,820,889
Augmentation de l'actif.....	\$4,820,889
Augmentation du passif.....	4,444,904
Augmentation nette de l'actif.....	\$375,985

LA CANADIENNE

La législature provinciale, à sa dernière session, a accordé une charte pour le territoire de la province de Québec, à une nouvelle compagnie d'assurance sur la vie qui se recommande particulièrement à nos compatriotes, puisqu'elle a été créée spécialement pour eux et qu'elle est sous la direction de Canadiens-français: c'est "La Canadienne."

Cette compagnie a un capital souscrit de \$300,000, sur lequel \$25,000 ont été versés et \$5,000 déposées au crédit du trésorier de la province avant qu'elle commençât ses opérations. Elle devra d'ici à un an compléter son dépôt à \$25,000.

Créée, comme nous l'avons dit, spécialement pour les canadiens-français, elle leur offre des taux spéciaux calculés d'après la forte vitalité de notre race; elle leur offre aussi des systèmes nouveaux, réunissent l'avantage d'un placement à ceux d'une assurance; des polices dont le montant se convertit, si l'on vit un certain temps, en vente viagère ou en remboursements annuels; et grâce à de savantes combinaisons, elle peut donner ces avantages contre paiement de primes inférieures à celles que les autres compagnies demandent pour leurs polices de dotation.

Elle a en outre un système de protection contre le chômage résultant d'accidents, qui est très avantageux pour les ouvriers, les industriels, tous ceux, en un mot qui sont plus ou moins exposés aux accidents.

Comme entreprise canadienne, elle avait droit de compter sur les sympathies de nos compatriotes. Ces sympathies ne lui ont pas fait défaut; cependant il s'est rencontré dans la presse canadienne, un journal, rédigé en français pourtant, qui s'est donné pour mission de la ruiner s'il le pouvait. Après avoir fait son possible pour entraver l'organisation de la compagnie, puis pour l'empêcher d'obtenir une charte à Québec, ce journal s'est plu à jeter des doutes sur son honnêteté et sur la solvabilité de ses actionnaires. Nous regrettons de dire que, dans cette œuvre de dénigrement, il a été encouragé non seulement par les compagnies d'assurance anglaises et américaines, — ce qui est tout naturel — mais aussi par des agents d'assurance canadiens français.

Nous savons qu'il faut faire la part assez large à l'improvisation; nous savons que dans la chaleur d'une conversation animée sur un sujet

qui prête tant à la discussion, il échappe des paroles que l'on ne prononcerait pas de propos délibéré; mais on ne devrait pas, de sang-froid, avoir recours à des armes déloyales et tromper le public pour couper l'herbe sous le pied à un rival en affaires.

On nous informe que des rivaux de la Canadienne vont colportant une lettre du surintendant des assurances à Ottawa, pour prouver que la "Canadienne" n'a pas le droit de faire des affaires ailleurs que dans la province de Québec, ce que la "Canadienne" n'a jamais contesté. Bien plus, on a surpris la bonne foi d'un des officiers du département du trésor à Québec et on a obtenu de lui une lettre déclarant que "La Canadienne" n'avait pas fait de dépôt. Il est vrai que, quelques jours après, le même officier a reconnu son erreur et a écrit une lettre de rectification; mais on nous dit que les adversaires de "La Canadienne" ne tiennent aucun compte de cette rectification.

Cette conduite mérite un blâme sévère de tous ceux qui ont quelque estime pour l'honnêteté et la loyauté en affaires. Et quant au journal qui sert d'instrument à ces agents, nous croyons qu'il est sur le point de recevoir de la part des tribunaux une leçon qu'il n'oubliera pas de sitôt.

Que l'on discute les primes, les systèmes et même l'administration de la compagnie, c'est parfait, mais lorsque l'on va jusqu'à jeter des doutes sur la solvabilité des directeurs de "La Canadienne" on va trop loin. Voici les noms de ces directeurs, qui sont honorablement connus et que l'on sait dans un état de fortune qu'environneront longtemps les détracteurs de cette compagnie: Honorable J. G. Laviolette, conseiller Législatif, président; Messieurs F. X. Moisan, négociant de Montréal, vice-président; A. T. Hamelin, banquier; A. Dupuis, négociant, de la maison Dupuis, Frères, F. N. Belcourt, secrétaire-gérant; J. E. Robitoul, avocat et M. P. P.

L'honorable H. G. Mailhot, maire de Trois-Rivières, administrateurs; et le Dr Rottot, médecin-aviseur.

En résumé après une étude sérieuse de la question, nous pouvons dire ceci:

1o. Que "La Canadienne" s'est conformée aux exigences de la loi, dans la sphère de ses opérations.

2o. Qu'elle est sous la direction d'un homme très compétent et rompu à ce genre d'affaires, qui a une trentaine d'années d'expérience en assurance sur la vie.

3o. Qu'elle offre aux assurés de nouveaux systèmes d'assurance qui méritent considération.

Et 4o. Que son conseil d'administration est composé d'hommes parfaitement honorables, bien connus dans les affaires et la finance, et dont la responsabilité financière est à l'abri du moindre doute.

LES RESPONSABILITÉS SUR UN CHEQUE ACCEPTÉ

Par une récente décision rendue par le juge Walker, de l'Indiana, il a été jugé que:

Lorsque le tireur ou signataire d'un chèque le délivre à une autre personne en paiement d'une dette ou pour toute autre valable consi-